

Rapport de la commission chargée de l'étude
du préavis N° 46/2020

Demande de crédit pour la réfection et l'alimentation électrique
du refuge forestier communal de Plamont

Composition de la commission :

- M. Humbert Joël – 1^{er} Membre et rapporteur
- M. Arnesano Serge
- M. Thonney Raoul
- Mme Vaney Caroline
- M. Viredaz Sylvain

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A l'invitation de la Municipalité, représentée par MM. Louis Savary, Syndic et Pierre Hämmerli, Municipal, la commission s'est réunie le mercredi 6 mai 2020 à la Maison de Commune.

Lors de cette réunion, les représentants de la Municipalité ont présenté et commenté le préavis, le contexte et les enjeux de celui-ci. Ils ont par la suite répondu à nos questions et fourni les compléments d'information demandés par la commission. Nous les en remercions. Le présent rapport a été finalisé par échanges de courriels.

Remarques préliminaires

La réfection et l'alimentation électrique du refuge a été évoquée à plusieurs reprises ces 3 dernières années sans trouver de soutien au sein de Romande Energie. Ce n'est que récemment et après insistance que notre Municipalité qui a pu obtenir une offre de ce prestataire pour ce projet qui, rappelons-le, a été porté au plan d'investissement 2020 pour un montant de Fr. 120'000.-. De ce fait, ce projet est donc devenu réalisable et nous nous en réjouissons.

Observations de la commission

Comme démontré dans le préavis, il nous paraît évident que la vétusté des installations nécessite les rénovations proposées, tant par soucis de sécurité et d'entretien que de l'amélioration de l'exploitation et du confort des usagers.

La commission porte à votre attention les observations suivantes :

- **Ligne d'alimentation électrique.** Vu le manque de rentabilité d'une telle ligne, le fait que la réalisation reste entièrement à la charge de l'utilisateur est compréhensible, d'autant que l'exploitation et l'entretien restent à la charge de Romande Energie. Le courant de puissance électrique de 35A (câble prévu pour max. 60A) nous paraît adapté.
- **Cuisine.** Un accent particulier se doit d'être porté sur la robustesse, l'efficacité, l'efficience énergétique et la simplicité d'utilisation des équipements de qualité semi-professionnels choisis après consultation des traiteurs professionnels locaux. (Surface de chauffe et four classiques adaptés à un refuge).

La commission rend la Municipalité attentive, que le lave-vaisselle ainsi que le chauffe-eau peuvent geler et subir des dégâts. Pour éviter des surprises désagréables il serait judicieux de prendre les mesures adéquates pour maintenir ces installations hors gel.

- **WC.** Comme proposé dans le préavis, il nous paraît judicieux de présenter leur réalisation (WC handicapés) ou réfection dans un préavis séparé, pour éviter tout retard ou opposition au projet actuel. Dans la mesure où des WC handicapés sont réalisés, il serait judicieux d'adapter l'accès au refuge aux handicapés. (par ex. rampe amovible)

Conclusions

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

- ✓ D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 160'000.- pour la réfection et l'alimentation électrique du refuge forestier communal de Plamont
- ✓ D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2021
- ✓ D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- ✓ De donner décharge à la commission de son mandat.

Au nom de la commission :

M. Arnesano Serge
M. Thonney Raoul
Mme Vaney Caroline
M. Viredaz Sylvain

M. Humbert Joël – 1^{er} Membre et rapporteur



Cheseaux, le 15 mai 2020